



Commune des Aviron

Extrait N° 12 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 16 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le 16 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRERE, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

19 OCT. 2020

que la convocation du Conseil a été faite le **01 octobre 2020** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **27**.

Le Maire,



Présents : M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAUD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Régis BOURDIL – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Nathalie CALTEAU – Mme Suzie CUVELIER – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – Marie Hélène RICQUEBOURG – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCLUME – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. René VLODY – Mme Annick SEVERIN – Mme Suzette RIVIERE

Procurations : M. Jean Max ROPAUD a donné mandat à Mme Reine Claude ROPAUD LENCLUME – Mme Julia DUBOURG BEGUE a donné mandat à Mme Christelle ETHEVE-VADIER – Mme Colette ANELARD CADERBY a donné mandat à Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS a donné mandat à M. René VLODY – M. Raphaël RIVIERE a donné mandat à Mme Suzette RIVIERE

Absents : M. Paul FORT

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Madame MEZINO Julie Rose comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, MEZINO Julie Rose est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 12 / Etudes de création de voirie quartier de la ruelle Carméry
o Principe du lancement de l'opération

Hôtel de Ville

Le secteur de la ruelle Carméry est une zone complètement enclavée. Ainsi, une vingtaine d'habitations ne dispose pas d'une desserte routière ni d'un traitement adapté des eaux pluviales.

Par ailleurs, les riverains concernés stationnent, activement, leurs véhicules sur la RD11 ce qui génèrent des problématiques de sécurité piétonne et routière.

La Commune a engagé une négociation préalable avec différents propriétaires privés de la zone aux fins d'obtenir un accord de principe pour la cession du foncier nécessaire à la création d'une voie d'environ 4 mètres d'emprise.

Au regard des accords obtenus, il y aurait possibilité technique de créer une voie de désenclavement en passant par la partie basse.

Préalablement, il est nécessaire de missionner un géomètre sur le secteur pour réaliser le relevé topographique et ensuite de désigner un bureau d'études pour établir un premier tracé et délimiter les emprises nécessaires sur chaque propriété concernée. Enfin, si ces premières étapes aboutissent, la Commune pourra faire des études techniques plus complètes tout en réalisant préalablement le transfert des emprises concernées dans le domaine public communal.

Aux fins de débiter les opérations, il est proposé au Conseil :

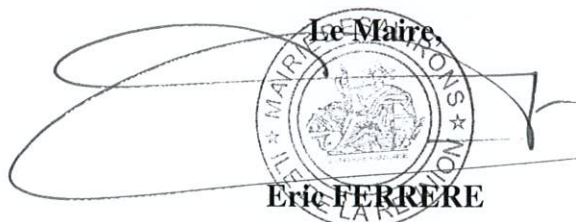
- D'approuver le principe du lancement des opérations nécessaires pour le désenclavement,
- D'autoriser la Commune à missionner un géomètre et un bureau d'études pour la création de la voie,
- D'autoriser, le moment venu, le Maire à engager les procédures nécessaires aux régularisations foncières.

Invité à se prononcer, le Conseil, délibère et **à l'unanimité** :

- Approuve le principe du lancement des opérations nécessaires pour le désenclavement,
- Autorise la Commune à missionner un géomètre et un bureau d'études pour la création de la voie,
- Autorise, le moment venu, le Maire à engager les procédures nécessaires aux régularisations foncières.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire

Eric FERRÈRE

